



Conflit avec agence - refus de loyer

Par **DR43**, le **16/03/2010** à **14:34**

Bonjour,rrnrNous sommes actuellement en conflit avec notre propriétaire et avant d'aller plus loin j'aurais voulu savoir si nous sommes bien dans notre droit.rrnr- Nous avons signé un bail débutant au 1er octobre 2009. En contrepartie de travaux de papier-peints dans toute la maison, nous avons négocié un mois et demi de loyers offerts, soit un début de paiement au 15 novembre.rrnr- Les travaux effectués, au moment d'effectuer notre emménagement, nous n'avons pu mettre la chaudière en marche. Un chauffagiste recommandé par l'agence. La situation a finalement été rétablie le 22 novembre par le propriétaire lui-même.rrnr- Nous avons refusé de payer le premier mois et demi de loyer à compter de la réparation, date à laquelle la maison a été habitable et non à partir de la signature du bail, soit un premier loyer au 1er janvier. rnrn- L'agence nous somme de payer intégralement les loyers à compter du 22 novembre, date de réparation de la chaudière.rrnrQue devons-nous faire ?rrnrSommes-nous tenus de payer sans avoir de contrepartie réelle pour les préjudices subis (retard d'emménagement, loyers supplémentaires à payer dans notre précédent logement, travaux non remboursés car loyers gratuits quand maison inhabitable) ?rrnrOu avons-nous raison de persister dans notre volonté de ne payer qu'à partir du 1er janvier, soit un mois et demi de loyers refusés, pour au moins rentrer dans nos frais de travaux ?rrnrEn vous remerciant pour vos réponses qui nous seront d'une grande utilité...